



DOSSIER DE PRESSE

RENTÉE SCOLAIRE 2017-2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Notre ambition est de préparer l'avenir de notre agriculture.

Le Président de la République a rappelé que « *l'enseignement agricole est un système qui marche* ». Nous souhaitons conforter ce dispositif essentiel pour le dynamisme des territoires en veillant à ce qu'il réponde toujours mieux aux attentes des jeunes, des familles et des professionnels. Il doit également participer au défi de la transition écologique et à la vitalité de nos territoires. Je renforcerai notre dispositif d'enseignement supérieur en resserrant les liens avec les filières et avec les organismes de recherche.

À toutes et à tous, je présente tous mes vœux pour une rentrée riche de projets !

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Enseigner
Former
Insérer

ENSEIGNEMENT

- **Transmettre des savoirs et des valeurs pour former les citoyens de demain**
- **Adapter les diplômes aux besoins des territoires et du monde professionnel**
- **Élever le niveau des qualifications**



Rénovation du baccalauréat professionnel

Les spécialités renouvelées Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) et Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole (CGEVV) du baccalauréat professionnel sont mises en place à la rentrée 2017.

Le brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole (BP REA) renouvelé entrera en vigueur en janvier 2018. Les évolutions proposées par ces renouvellements s'inscrivent dans le plan national « Enseigner à produire autrement » qui découle du projet agro-écologique pour la France. Il s'agit notamment de favoriser une meilleure prise en compte de la diversité des agricultures dans le référentiel professionnel, la formation et la certification.



Devenir ingénieur avec un bac pro agricole

Dans le cadre d'une expérimentation, une formation renforcée sur trois ans, accessible après examen du dossier scolaire, est proposée aux élèves passant un baccalauréat professionnel agricole et souhaitant poursuivre leurs études en école d'ingénieur. Les deux premières années de formation, dans une classe où l'effectif est limité à douze, sont adossées à une formation de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) : Productions animales (PA) au lycée agricole de Rodez ou Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (ANABIOTEC) au lycée agricole d'Amiens. Après le BTSA, ces étu-

dants entrent en classe préparatoire spécifique tout en continuant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'optimiser leurs chances de réussite au concours d'accès aux écoles publiques d'ingénieur agronome.



Certificat de spécialisation agricole « apiculture »

En 2013, le ministère en charge de l'Agriculture a mis en place le premier plan de développement durable de l'apiculture pour répondre aux enjeux de la filière apicole.

En 2017, un certificat de spécialisation agricole « apiculture » est créé pour apporter une qualification professionnelle spécialisée. Formation diplômante de 600 heures orientée vers le volet technique de l'élevage, elle permettra aux apiculteurs de s'installer professionnellement. Jusqu'à présent, le brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole (BP REA), option apiculture formait 80 à 100 personnes chaque année. Avec le certificat de spécialisation apiculture, le nombre de diplômés en apiculture **d e v r a i t** doubler.



Engagement citoyen, création d'une épreuve facultative

Les élèves de l'enseignement agricole apprennent un métier et préparent un examen, mais beaucoup d'entre eux sont également des acteurs qui s'engagent dans la vie associative, dans ou hors de l'établissement. Cet engagement permet l'acquisition de capacités qui contribuent à la construction du citoyen. Afin de valoriser cet engagement, une unité facultative « Engagement citoyen » a été créée. Une épreuve facultative sera proposée dès la session 2018 au CAP agricole et au baccalauréat et permettra aux jeunes qui s'engagent de bénéficier de points supplémentaires.



Améliorer le climat scolaire et le bien vivre ensemble

La communauté éducative est vigilante en ce qui concerne les faits de violence dans les établissements scolaires dont pourraient être victimes les élèves mais aussi les personnels. Il s'agit d'actes graves pour ceux qui les subissent et pour le climat scolaire. C'est pourquoi un plan de lutte et de prévention contre les violences et les discriminations décliné en sept mesures a été mis en place.

La première de celle-ci consiste à évaluer le climat scolaire et à réaliser un diagnostic des situations de violences et de discrimination sur l'ensemble du territoire. Cette enquête est accompagnée, en région, d'une aide à l'analyse et aux restitutions des résultats en établissement.



L'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole

L'innovation pédagogique doit permettre d'adapter les enseignements aux publics accueillis dans les établissements. Des innovations pédagogiques se développent en mobilisant notamment les exploitations des établissements, dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement » et du développement de l'agro-écologie.

L'expérimentation pédagogique est encouragée afin d'améliorer la réussite des apprenants. Elle peut porter sur l'individualisation des apprentissages, l'introduction de « jeux sérieux », la valorisation de mises en situation professionnelle, la mise en place de « classes inversées ». **+ Les 9 et 10 novembre 2017 auront lieu les deuxièmes rencontres de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole à AgroSup Dijon.**



Élèves en situation de handicap

L'enseignement agricole contribue à l'inclusion en milieu scolaire de jeunes en situation de handicap. La taille des établissements, l'engagement des équipes, une pédagogie variée et innovante et un lien direct avec la nature contribuent à l'attractivité de l'enseignement agricole pour des jeunes qui ont souvent connu un parcours scolaire difficile. Plus de 3 000 jeunes porteurs d'un handicap et titulaires d'un projet personnel de scolarisation (PPS) sont ainsi en formation initiale sous statut scolaire dans l'enseignement agricole.

Afin d'aider les équipes pédagogiques et éducatives, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche a mobilisé un groupe de travail pour rédiger un guide *Rendre accessible à sa mesure*. **+ Les 11 et 12 décembre 2017 séminaire « La prise en charge des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole » à l'ENSFEA (Toulouse).**



Convention cadre avec le ministère des Sports et le Comité national olympique du sport français

Un plan d'action de 18 mesures est engagé pour développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole.

L'éducation physique et le sport occupent une place privilégiée dans l'enseignement agricole. Ils constituent une de ses spécificités en développant conjointement dynamique collective, dépassement de soi, rencontre de l'autre... Plus de 30% des élèves de l'enseignement public sont licenciés à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). 140 sections sportives permettent aux filles et garçons de pratiquer un sport tout en suivant une formation d'encadrement du sport. Ces formations « bi qualifiantes » permettent de favoriser l'emploi dans les régions où la pluriactivité est nécessaire, d'améliorer l'insertion, de participer à l'animation et au développement des territoires, de s'intégrer dans le tissu associatif.

INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

■ Améliorer les conditions d'études

En partenariat avec des collectivités territoriales, l'État s'est engagé dans des opérations structurantes destinées à rénover profondément les conditions d'études et de travail offertes par les campus des établissements d'enseignement supérieur agricole pour les adapter aux enjeux pédagogiques et scientifiques de demain.

Projet Saclay : AgroParisTech & Inra

Au total 2000 étudiants, 250 doctorants et 1300 agents d'AgroParisTech et de l'Inra s'installeront dans un bâtiment unique regroupant les sites franciliens d'AgroParisTech, et des laboratoires de l'Inra. Cette opération permettra de constituer un pôle de rang mondial pour l'agronomie et les sciences du vivant. Financée dans le cadre d'un partenariat public/public, l'installation sur le campus de Saclay permet au-delà de la vente des sites franciliens d'AgroParisTech, la mobilisation de contributions d'une ampleur exceptionnelle de l'État, de la région Île-de-France, du programme des Investissements d'avenir, du plan Campus et des établissements à hauteur de 247,50 M€. L'objectif est une installation dans les locaux pour la rentrée 2021.

Rénovation des campus des écoles nationales vétérinaires d'Alfort et de Toulouse, avec la construction notamment de centres hospitaliers destinés aux grands animaux

Les centres hospitaliers des écoles vétérinaires, lieux de formation des étudiants à la clinique et par la clinique des étudiants, doivent répondre à des standards de qualité des soins et de sécurité des installations, notamment pour l'accréditation européenne des établissements. Avec le soutien respectif des régions Île-de-France et Occitanie (CPER), le ministère a engagé la reconstruction de centres hospitaliers bovins des écoles nationales vétérinaires d'Alfort et de Toulouse.



Mise en service du bâtiment sciences animales à AgroCampus Ouest Rennes

La mise en service, en mars 2017, du bâtiment Sciences animales d'AgroCampus Ouest à Rennes, financé dans le cadre du CPER Bretagne (5 M€), offre aux équipes de l'école et de l'Inra de meilleures conditions de travail, de formation et de recherche pour répondre aux enjeux scientifiques, environnementaux et de compétitivité de l'élevage. D'autres projets immobiliers sont en cours : rénovation du bâtiment dit « des Suisses » à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, installation de l'ENGEES (École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg) dans l'ancienne manufacture des tabacs de Strasbourg, travaux de modernisation à AgroSup Dijon et Bordeaux Sciences Agro...

MOBILITÉ INTERNATIONALE

- S'adapter à un autre système
- Partager des savoirs
- Découvrir une autre culture

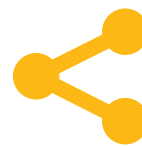
Mis en œuvre par un ministère porteur d'une politique européenne forte, l'enseignement agricole est naturellement ouvert sur l'Europe et le monde. Cela se traduit par de nombreuses coopérations permettant à la fois la mobilité des apprenants et les échanges internationaux entre équipes pédagogiques.

■ Les réseaux géographiques de l'enseignement agricole font peau neuve

Depuis 30 ans les réseaux géographiques de la DGER appuient les établissements et acteurs de la communauté éducative en matière de mobilité, de partenariats éducatifs et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour répondre aux évolutions de la coopération internationale, à nos ambitions et engagements européens, aux attentes de nos partenaires et aux nouveaux enjeux de la mobilité, les réseaux évolueront dès septembre 2017.

Chaque réseau bénéficie d'une mission spécifique et adaptée à sa zone de compétence. L'Europe est au cœur de la stratégie du ministère et de l'action des réseaux, avec 27 pays européens couverts. Cinq référents « programmes Erasmus+ » aideront les équipes pédagogiques à développer des projets. Hors Europe, douze réseaux facilitent les coopérations avec les pays du Maghreb, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. À court terme, un renforcement sera opéré sur la Chine.



26

réseaux



38

animateurs



22

zones géographiques couvertes

3 thématiques :

- programme Erasmus+
- éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale
- préparation au départ

■ L'enseignement agricole fête les 30 ans d'Erasmus

2017 marque les 30 ans d'Erasmus, toute l'année est l'occasion de promouvoir ce programme qui bénéficie déjà très largement aux jeunes des territoires ruraux. En effet, l'enseignement agricole a bénéficié, en 2015, de 7,7 millions d'euros (soit 6,3% des crédits français dédiés au programme) pour cofinancer la mobilité européenne de tous les publics, élèves, étudiants, apprentis, adultes (en formation continue) et enseignants.

L'enseignement agricole devient de ce fait un acteur majeur de la construction de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche, auquel il contribue en portant des sujets marquants comme celui de l'agro-écologie.



<http://agriculture.gouv.fr/erasmus-cest-de-la-citoyennete-europeenne-concrete>

Erasmus et #ErasmusDays

En septembre et octobre 2017, l'Erasmus parcourra la France pour sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale. L'association étudiante Erasmus student Network France ira à la rencontre des jeunes et des équipes pédagogiques au sein de quatre établissements d'enseignement agricole : Lycée de Saint Herblain (44), Maison familiale rurale de Mont (64), Montpellier SupAgro (34), Lycée de Rethel (08). Tous les établissements peuvent venir à la rencontre de l'Erasmus lors des étapes.

➤ **Les 13 et 14 octobre 2017, les lycées agricoles volontaires fêteront les #ErasmusDays pour valoriser et témoigner sur leurs projets européens.**

■ Savoir à tout moment où se trouvent les jeunes à l'étranger

Plus simple et systématique, la nouvelle base Hermès lancée en 2017 permet d'obtenir une photographie exhaustive de la mobilité internationale de la communauté éducative. Très utile en cas d'événement: attentat, accident, catastrophe naturelle, elle traduit la priorité donnée à la sécurité des mobilités.

Les statistiques issues d'Hermès refléteront au mieux le dynamisme européen et international de l'enseignement agricole :

➤ **Depuis janvier 2017, les élèves, étudiants, apprentis et enseignants de l'enseignement agricole ont réalisé 16 699 mobilités internationales.**

■ Unité facultative « mobilité » du baccalauréat professionnel

À partir de la session d'examen 2018, le candidat au baccalauréat professionnel qui réalise son stage individuel en milieu professionnel en Europe, peut valoriser cette expérience en présentant à l'examen l'unité facultative « mobilité ». La note attribuée est sur vingt points. Seuls les points au-dessus de dix sont comptabilisés dans le calcul de la moyenne générale de l'examen.

➤ **À partir de cette même session d'examen, les candidats au baccalauréat professionnel agricole peuvent s'inscrire à deux épreuves facultatives.**



<http://www.generation-erasmus.fr/agenda/erasmus>

APPRENTISSAGE & FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- Permettre une bonne insertion dans le monde du travail
- Améliorer son niveau de qualification
- Acquérir une qualification professionnelle reconnue

Nouvelles formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur

Les écoles d'ingénieur et de paysage relevant du ministère proposent dix-neuf formations d'ingénieur et une formation de paysagiste diplômé d'État par apprentissage. Cette rentrée est marquée par l'ouverture à l'apprentissage de deux formations d'ingénieur par Montpellier SupAgro : spécialité Agronome à vocation générale et spécialité Systèmes agricoles et agroalimentaires durables du Sud.

Préparer les jeunes vétérinaires à l'exercice en milieu rural

Afin de renforcer l'installation de vétérinaires dans les territoires ruraux, un dispositif de stages tutorés a été mis en place en 2013 avec la participation de la profession vétérinaire. Il consiste à appuyer la formation en cinquième année d'École nationale vétérinaire sur des stages plus longs (au moins dix-huit semaines) dans des cabinets vétérinaires ruraux labellisés par un comité de pilotage. Plus de trente étudiants bénéficieront de ce dispositif cette année.

Les blocs de compétences : une nouvelle voie de qualification

À compter de la rentrée 2017, tous les diplômes professionnels de l'enseignement technique agricole – certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), brevet professionnel agricole (BPA), brevet professionnel (BP), baccalauréat professionnel et certificats de spécialisation (CS) – sont organisés en blocs de compétences.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes pour sécuriser et assouplir les parcours de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Désormais, les candidats de la voie de la formation professionnelle continue et ceux passant par la validation des acquis de l'expérience, pourront acquérir des blocs de compétences dans les diplômes de l'enseignement agricole. Ils recevront alors une attestation d'acquisition de blocs de compétences.

CONVENTION ENTRE LA DGER ET LA FÉDÉRATION DU COMMERCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE (FC2A)

Les TPE-PME du commerce agricole assurent l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants, la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels agroalimentaires.

La convention signée le 1^{er} mars 2017 couvre l'ensemble des établissements de l'enseignement technique et des écoles du supérieur. Ce partenariat national, à déclinaison locale, vise à développer l'implication des professionnels auprès des établissements d'enseignement et de formation agricoles.



7 264 → **9 931**
apprentis
en 2010 apprentis
en 2015

+
37%
(enseignement supérieur)

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2017



371
sites
d'apprentissage
205 publics, 166 privés

19 écoles d'enseignement
supérieur agricole
**12 établissements publics d'enseignement
supérieur agronomique, vétérinaire et paysager**

806 établissements
216 publics, 590 privés dont :
185 du CNEAP, 365 de l'UNMFREO,
38 de l'UNREP et 2 non affiliés

495 sites de formation
professionnelle continue
270 publics, 225 privés

**6 écoles d'ingénieurs
privées sous contrat**
**1 institut à vocation
euroméditerranéenne**

192
exploitations
agricoles
dans les
établissements publics

32
ateliers
technologiques

18 900
hectares cultivés dont
3 500 en agriculture biologique



144 504
élèves

37 376
étudiants

33 302
apprentis
dont **9 931** dans
l'enseignement
supérieur

250 402
stagiaires
de la formation
professionnelle
continue



47%
de filles
53%
de garçons

60%
d'élèves
internes

85,6%
de réussite
aux examens

Juin 2017, tous diplômes confondus,
hors enseignement supérieur long.
Source : Système d'information des
examens l'enseignement agricole

**Taux d'insertion
professionnelle**
Bac pro 82%
BTSA 89%
33 mois après obtention du diplôme
**Enseignement
supérieur long 91%**
12 mois après obtention du diplôme

(1) Un même individu peut être plusieurs fois stagiaire. (2) parmi les élèves, étudiants et apprentis. Source des données : Système d'information de l'enseignement agricole au 15 juin 2016 (MAA) - Système décisionnel de l'enseignement agricole à la rentrée 2016 (MAA) - Recensement des actions de formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2014 (MAA) - Système d'information sur le suivi de l'étudiant à la rentrée 2015 (MESRI) - Système d'information de la formation des apprentis au 31 décembre 2015 (MEN)